

On nous assure aussi que bon nombre de typographes, employés dans un grand établissement d'imprimerie, ont été réduits au chômage pendant plusieurs semaines, par suite de la négligence de M. le surintendant. Si ce dernier avait apposé sa signature sur le rapport de son département que l'imprimeur attendait, les ouvriers n'auraient pas perdu une trentaine de piastres chacun.

Voilà comment les choses se passent à l'hôtel de ville. Et sur les représentants qui composent le conseil, il n'y en a pas un qui ait assez d'autorité ou qui porte assez d'intérêt aux classes ouvrières pour faire disparaître ces abus.

Où sont donc ces vaillants qui en temps d'élection se prétendent les véritables protecteurs des ouvriers. Ne savent-ils pas qu'il y a eu ce moment des milliers de sans-travail, que l'été tire à sa fin et qu'il faut profiter des quelques semaines qui restent encore pour exécuter tous les travaux civiques qu'il y a à faire ?

Les échevins qui représentent des quartiers presque exclusivement ouvriers devraient surtout réclamer. Ne le faisant pas, ils manquent à leurs promesses, à leurs devoirs. Les contribuables ont droit de le leur rappeler. Le feront-ils ?

Ce n'est pas dans les bureaux de rédaction des journaux qu'il faut porter vos doléances, c'est auprès de ceux que vous vous êtes choisis comme représentants qu'il faut adresser vos réclamations. Assurez-vous de leur appui, celui de la presse, vous l'avez d'avance.

## LES VICTIMES DU TRAVAIL

### LA MORT DE SABOUTH

Le travail dans les manufactures, dans les mines et ailleurs expose journellement et à chaque instant la vie de l'ouvrier. Presque chaque jour nous avons à enregistrer quelques graves accidents.

Si quelques-uns de ces malheurs arrivent parfois contre les prévisions les plus attentives de l'homme, il faut avouer qu'il y a souvent de la part des chefs ou patrons d'ateliers, manufactures ou usines de grandes négligences dans l'observation des mesures nécessaires à la sécurité des travailleurs.

La mort de Frank Sabouth, aux usines de la compagnie d'électricité Royale, nous met en présence d'un de ces cas.

Disons d'abord que deux accidents analogues à celui de mercredi dernier, ont eu lieu déjà dans cette usine. Chaque fois, l'inspecteur des manufactures ordonna de recouvrir de grillages les machines qui exposaient ainsi la vie des employés. On prouva de se conformer aux dispositions de la loi et ce fut tout.

Mercredi, Frank Sabouth, transportait une pièce de bois, quand tout à coup il perdit pied, tomba sur une machine qui lui enfonça le crâne. La mort fut instantanée.

Le coroner, après enquête, a fait arrêter le gérant de la compagnie, M. H. Brown, dont le procès devra sans doute s'instruire aux prochaines assises.

Que cet homme soit puni ou non, Sabouth n'en est pas moins enlevé à sa famille pour toujours.

Il est mort victime de la négligence de la compagnie qui avait reçu l'ordre de mettre des grillages sur les machines et n'en avait rien fait.

Cet ordre avait été plusieurs fois répété, pourquoi les inspecteurs ne prenaient-ils pas des poursuites en justice contre les récalcitrants ? La loi les autorise à le faire.

Pourquoi ? La raison est facile à deviner. Le gouvernement a passé une loi pour protéger la vie de l'ouvrier contre l'incurie du patron, mais il n'a pas autorisé les inspecteurs à la faire observer rigoureuse-

ment. Avant de procéder contre quelqu'un, ils doivent faire un rapport au gouvernement et c'est celui-ci qui décide si l'on doit prendre action.

Il va sans dire que lorsque l'accusé est un ami politique, un gros bonnet, un souscripteur au fonds électoral, la réponse se fait attendre indéfiniment. Qu'est-ce que la vie des ouvriers en présence de ces grands intérêts politiques ?

Tous les gouvernements font la même chose.

Connaissant ces faits, nous serions injustes de blâmer les inspecteurs de manufactures pour ne pas avoir eu recours aux tribunaux pour forcer la compagnie Royale à se conformer aux dispositions de la loi. Nous croyons cependant que la mort de Sabouth ne pèse pas uniquement sur le gérant de la compagnie.

Nous serions heureux de voir quelque député à l'Assemblée législative demander, à l'ouverture de la session, que le gouvernement produise toute la correspondance échangée entre les inspecteurs de manufactures et le ministère des travaux publics.

On serait surpris peut-être du nombre de patrons qui se trouvent dans le cas de la compagnie Royale, c'est-à-dire qui font fi des ordres qui leur sont donnés par les inspecteurs.

A quoi bon une loi si on ne l'observe pas. Nous comprenons que dans les premiers temps l'on ait montré un peu d'indulgence, mais voilà onze ans au moins que la loi existe, et l'on ne saurait traiter trop sévèrement ceux qui aujourd'hui négligent encore de s'y soumettre d'une façon complète.

Les autorités ne devraient pas oublier que les risques encourus par l'ouvrier sont autrement plus grands que ceux encourus par le capital. Qu'est-ce que risque le capital ? Une somme d'argent plus ou moins forte ; mais une somme d'argent peut toujours se regagner. Le capitaliste ruiné par une catastrophe a encore deux bras et deux jambes qui lui permettent, s'il n'est pas trop paresseux, de gagner sa vie. Encore est-il que les compagnies d'assurance sont là pour préserver d'une telle ruine le capitaliste.

L'ouvrier, lui, qui n'a pour subsister, que sa vie ; qui n'a pour soutenir sa femme, ses enfants, que ses deux bras et son énergie, à quelle misère n'est-il pas voué, s'il devient victime d'un de ces funestes accidents que la négligence des propriétaires rend trop fréquents ?

On tremble à l'idée qu'au moment même où nous écrivons ces lignes, plusieurs ouvriers tombent peut-être victimes du devoir, dans des établissements où l'on refuse, en partie du moins, de se soumettre à la loi.

Il faut de toute nécessité éclaircir cette affaire. A chacun sa part de responsabilité. Pour cela, nous avons besoin du concours du législateur. La session va bientôt s'ouvrir, ce sera le moment d'agir.

Il faut que les puissants soient traités comme les faibles : pas de privilèges ; tous doivent être égaux devant la loi.

## L'EXPOSITION DE MONTREAL

Peut-on donner le nom d'exposition au cirque qui a planté ses tentes aux limites de la ville ?

Franchement, nous n'avons jamais rien vu d'aussi insignifiant. Les étrangers qui croyaient assister à un grand concours de produits agricoles, industriels et domestiques, ont été fort désappointés.

Le nombre des exposants est très restreint et les produits sont à peu près ceux que l'on voit étaler dans les vitrines des principaux marchands de toutes les grandes villes.

C'est plutôt, comme nous le disions en commençant, un cirque, un lieu d'amusements, plutôt qu'une

exposition. De la musique, du chant, de la gymnastique, des jeux de hasard, diverses curiosités, et le reste ; tout comme au parc Sohmer où ça ne coûte que dix sous d'entrée.

Et dire que le gouvernement de Québec paie treize mille dollars par année pour encourager ce Show ! La ville de Montréal avait aussi coutume d'accorder dix mille dollars mais cette année le conseil n'a pas osé faire preuve d'une aussi grande générosité.

Il n'en fait. Il pourra appliquer cet argent d'une façon plus utile dans le cours de l'hiver.

Dans cette entreprise, ce que la compagnie semble avoir le plus en vue, c'est de réaliser des bénéfices. Faire connaître aux étrangers le progrès accompli dans nos industries est une question secondaire.

Nous espérons que cette exposition annuelle sera la dernière avant l'exposition coloniale, car l'impression qu'elle crée ne saurait être favorable à l'autre.

## MENSONGE

C'est une histoire toute simple que je veux conter ici, et qui n'a, je crois, encore été dite par personne.

Elle repose tout entière sur le sentiment le plus généreux, le plus digne d'éloges, — la pitié filiale.

Pierre Larue, six mois après son incorporation au 143<sup>e</sup> de ligne, partit pour le Tonkin. Vingt et un ans, de l'enthousiasme, un sang bouillant dans les veines, il avait accueilli avec joie l'annonce de son départ pour le pays des Pavillons-Noirs, où l'on se battait ferme alors.

Cependant il laissait derrière lui une vieille mère, — visage adoré et souriant, qu'éclairait une admirable chevelure d'argent, mains blanches prêtes à bénir, corps déile, mais cœur vaillant, — et qu'il alla voir avant de quitter la France.

— Pierre, lui dit-elle, je n'ai plus que toi et je me sens près de ma fin. Tu m'écriras souvent de là-bas ?

— Oui, mère chérie.

— Au moins une fois chaque mois, n'est-ce pas, — en quelque situation que tu sois ?

— Je te le promets sur les cendres de mon père ! ..

L'enfant partit, et bientôt la France apprenait que les opérations, menées vigoureusement, donnaient aux soldats de nouvelles et périlleuses occasions de se couvrir de gloire.

La vieille mère tremblait en lisant, chaque matin, les dernières nouvelles du *Petit Journal*, et attendait en murmurant tout bas, avec des signes de croix :

Mon Dieu ! me donnerez-vous encore assez de jours de vie pour que je le revoie ?

Et un jour elle reçut une lettre, qui disait en substance :

« Mère chérie, on se bat demain, — et tous nous sommes prêts à faire notre devoir. Je veux me distinguer et me montrer digne de toi. Mais ne crains rien : j'ai juste la taille pour être soldat, les Pavillons-Noirs tirent toujours trop haut et les balles passeront au-dessus de ma tête... »

La vieille mère baisa, en pleurant, cette lettre, et pria pour son fils.

Moins d'un mois après, une seconde lettre lui arrivait, plus laconique :

« Bonne maman, nous nous sommes bien battus. J'ai reçu une égratignure au front, — oh ! un rien ! — et j'ai pris un drapeau aux Chinois. Ne t'inquiète pas, au moins. Je suis à l'ambulance, soigné comme une petite fille, avec un bobo d'écolier tapageur. Tout est pour le mieux. »

La mère en cheveux blancs se signa, souriant orgueilleusement, et alla à l'église faire brûler un cierge à la Vierge.

Un nouveau mois s'écoula, au bout duquel le facteur apporta une troisième lettre :

« Mère, le commandant de la colonne m'a fait mettre à l'ordre du jour pour avoir enlevé à un Pavillon Noir son pavillon. rouge, magnifique, en soie brochée. Toute l'armée du Tonkin sait le nom de ton fils. Sa coupure va bien. Sois sans inquiétude pour moi et soigne ta santé. »

— Brave Pierre ! murmura la mère, en essuyant ses yeux. Pourvu que, aussitôt remis, il ne s'expose pas trop !